



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le lundi, 4 mai 2026 à 19 h 00 sous la présidence de M. Alain Laprade, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Dominique Laforce
Siège #2 M. Christian Lemay
Siège #3 Mme Marylène Charest
Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #5 M. Dominic Doyon
Siège #6 Mme Guylaine Lacharité

Formant quorum pour la séance du conseil.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de greffière pour la séance.

122-05-2026

01. Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Guylaine Lacharité, appuyé de Marylène Charest et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

A. OUVERTURE.

Quorum.

B. PRÉLIMINAIRES.

01. Adoption de l'ordre du jour, sans lecture.

02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026, sans lecture.

C. CORRESPONDANCE.

03. Demande de commandite pour le feuillet paroissial des communautés de St-Bonaventure, St-Guillaume et St-Pie-de-Guire.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

04. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires d'avril.

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

05. Adoption du deuxième projet du règlement numéro 283-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 247-2021 aux fins d'autoriser jusqu'à 14 logements dans une habitation multifamiliale (H3) dans la zone C-13.

06. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 285-2026 portant sur la gestion contractuelle.

07. Dépôt du registre de signature du règlement d'emprunt numéro 284-2026.

G. DIVERS.

- Administration

08. Adoption du rapport financier se terminant le 31 décembre 2025.
09. Mise à jour de la Politique de remboursement de dépenses et de frais de déplacement.

- Incendie et sécurité civile

10. SIMO – Inspection des bornes d’incendie.
11. Camion Hélie – Autorisation de fabrication de tablettes pour le camion autopompe.

- Hygiène du milieu

12. Contrat de gré à gré – Jardinières pour l’été 2026.
13. Contrat de gré à gré - Démolition du bâtiment au 2, rue Ste-Marie.
14. BPN Environnement – location d’une toilette sèche pour la période estivale.
15. RJ Levesque – Autorisation de paiement de la facture pour le forage des deux piézomètres.
16. Techni-Consultant – Offre de services professionnels pour accompagnement pour les travaux des puits #5 et #6.

- Urbanisme et zonage

17. MRC Drummond – Autorisation de circuler à EXP pour la caractérisation des bandes riveraines.

- Loisirs et culture

18. Emploi d’été étudiant – Embauche de deux étudiants pour la période estivale.
19. Hockey mineur de Saint-David – Remboursement selon la Politique des non-résidents pour l’hiver 2025-2026.

H. VARIA.

I. PÉRIODE DES QUESTIONS.

J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

02. Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 13 avril 2026.

Reporté.

C. CORRESPONDANCE

123-05-2026

03. Demande de commandite pour le feuillet paroissial des communautés de St-Bonaventure, St-Guillaume et St-Pie-de-Guire.

CONSIDÉRANT la demande de la Paroisse Ste-Famille afin de participer au feuillet paroissial pour la Municipalité ainsi que pour la Bibliothèque de Saint-Guillaume;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominic Doyon , appuyé par Mathieu Labrecque

ET RÉSOLU

De participer au feuillet paroissial pour un montant de 150 \$.

Adoptée.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

124-05-2026

04. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 13 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 039-02-2026 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Guylaine Lacharité et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Incompressibles : 112 921.10 \$
Comptes à payer d'avril : 121 016.66 \$
Salaires d'avril 2026 : 24 717 .63 \$

TOTAL : 258 655.39 \$

Adoptée.

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

125-05-2026

05. Adoption du 2^e projet de projet du règlement numéro 283-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 247-2021 aux fins d'autoriser jusqu'à 14 logements dans une habitation multifamiliale (H3) dans la zone C-13.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume peut modifier sa réglementation de zonage no. 247-2021 en conformité avec son plan d'urbanisme et les dispositions prévues au sens du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Drummond;

ATTENDU QUE le Conseil municipal modifie son règlement de zonage en conformité des termes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE le présent projet est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par [Choisissez un élément](#). à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 avril 2026;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a eu lieu le 29 avril 2026 à 18h30;

ATTENDU QU'UNE copie du présent projet de règlement a été remise aux élus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Marylène Charest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus exposé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJECTIFS DU RÈGLEMENT

Les présentes modifications à la réglementation de zonage numéro 247-2021 ont pour but :

- D'autoriser jusqu'à 14 logements pour la classe d'usages "Habitation multifamiliale (h3)" de la zone C-13 du plan de zonage.

ARTICLE 3 AMENDEMENTS À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES

L'ANNEXE B INTITULÉE GRILLE DES USAGES ET NORMES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 247-2021 EST MODIFIÉE DE LA FAÇON SUIVANTE :

oLa grille de la zone C-13 est modifiée en remplaçant le rapport de nombre de logement par bâtiment min /max « 3/6 » de la colonne 4 par le rapport « 3/14 ».

Tel qu'il est montré aux grilles des usages et normes, jointes au présent règlement en annexe 1, ladite annexe faisant partie intégrante du présent règlement comme si au long récépissé.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

126-05-2026

06. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 285-2026 portant sur la gestion contractuelle.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Dominique Laforce, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 285-2026 portant sur la gestion contractuelle* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 285-2026 portant sur la gestion contractuelle* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Adopté.

07. Dépôt du registre de signature du règlement d'emprunt numéro 284-2026.

La greffière-trésorière dépose le registre de signature pour le règlement d'emprunt numéro 284-2026. Aucune signature au registre.

G. DIVERS.

• ADMINISTRATION

127-05-2026

08. Adoption du rapport financier se terminant le 31 décembre 2025.

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers se terminant le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a rendu public le rapport financier annuel consolidé et audité pour l'exercice financier de l'année 2025;

CONSIDÉRANT l'exercice financier de la municipalité de Saint-Guillaume présente un excédent de fonctionnement de 124 226 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce , appuyé par Guylaine Lacharité , et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'approuver les états financiers 2025.

128-05-2026

09. Mise à jour de la Politique de remboursement de dépenses et de frais de déplacement.

CONSIDÉRANT que la Politique de remboursement doit être revue;

CONSIDÉRANT que le remboursement de certaines dépenses doit être ajustées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominic Doyon , appuyé par Marylène Charest, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'approuver la nouvelle Politique de remboursement mise à jour.

Adopté.

- **Incendie et sécurité civile**

129-05-2026

10. SIMO – Inspection des bornes d'incendie.

CONSIDÉRANT que l'inspection des bornes d'incendie doivent être inspectée annuellement;

CONSIDÉRANT la soumission de SIMO au montant de 2300 \$ plus taxes pour les 30 bornes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominique Laforce , et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'approuver la soumission de SIMO au montant de 2300\$ plus taxes applicables.

Adopté.

130-05-2026

11. Camion Hélie – Autorisation de fabrication de tablettes pour le camion autopompe.

CONSIDÉRANT la soumission de Hélie camions incendie Inc. pour la fabrication de 4 tablettes pour le camion autopompe;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 00793 au montant de 3732.40 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lemay , appuyé par Mathieu Labrecque , et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'autoriser l'achat pour le service incendie des 4 tablettes coulissantes pour le camion autopompe.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 02-320-00-526.

Adopté.

- **Hygiène du milieu**

131-05-2026

12. Contrat de gré à gré – Jardinières pour l'été 2026.

CONSIDÉRANT que le Conseil désire embellir la partie du village en ajoutant des jardinières pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT la soumission de Foliflor pour des jardinières pour un montant total de 2879.73 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marylène Charest, appuyé par Guylaine Lacharité, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'Autoriser l'achat des jardinières au montant de 2879.73 \$ plus taxes applicables pour 30 jardinières.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 02-130-00-522.

Adopté.

132-05-2026

13. Contrat de gré à gré - Démolition du bâtiment au 2, rue Ste-Marie.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume est propriétaire du 2, rue Ste-Marie;

CONSIDÉRANT que l'habitation doit être démolie en raison de son état;

CONSIDÉRANT la soumission de Transport Francis Blanchard Inc. au montant de maximal de 6500 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Dominic Doyon, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'autoriser la démolition du 2, rue Ste-Marie.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 23-071-30-723.

Adopté.

133-05-2026

14. BPN Environnement – location d'une toilette sèche pour la période estivale.

CONSIDÉRANT l'utilisation d'une toilette sèche dans la cour de l'église est utile pour les visiteurs du parc du Repère tranquille et les cyclistes ;

CONSIDÉRANT la compagnie BPN Environnement fournit une toilette sèche grise depuis quelques années et que nous apprécions ce service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Dominic Doyon , et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la location d'une toilette mobile grise pour un montant de 152 \$ plus taxes par mois afin de la faire installer sur le terrain de l'église par l'entreprise BPN Environnement pour le 15 mai 2026.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-629-00-970.

Adopté.

134-05-2026

15. RJ Levesque – Autorisation de paiement de la facture pour le forage des deux piézomètres.

CONSIDÉRANT que des piézomètres ont été effectués sur des terres dans le but de pouvoir construire deux nouveaux puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT la facture numéro F002364 de RJ Levesque au montant de 27890.52 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lemay , appuyé par Marylène Charest , et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 27890.52 \$ plus taxes applicables.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 23-110-20-000.

Adopté.

135-05-2026

16. Techni-Consultant – Offre de services professionnels pour accompagnement pour les travaux des puits #5 et #6.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire augmenter la capacité de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Techni-Consultant portant le numéro 01063 au montant de 15125 \$ plus taxes applicables pour l'accompagnement pour tous les travaux préparatoires à la construction des puits et aux demandes ministérielles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce , appuyé par Dominique Laforce , et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'autoriser l'offre de services au montant de 15125 \$ plus taxes applicables.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 23-110-20-000.

Adopté.

- **Urbanisme et zonage**

136-05-2026

17. MRC Drummond – Autorisation de circuler à EXP pour la caractérisation des bandes riveraines.

CONSIDÉRANT que le cadre réglementaire provincial partage actuellement avec les municipalités et les inspectrices et inspecteurs locaux la responsabilité de l'application de la bande de protection riveraine ;

CONSIDÉRANT l'action 1.1.4 et 4.1.1 du Plan Régional des Milieux Humides, Hydriques et Naturels (PRMHHN) : « *Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC* » et « *Caractériser les bandes riveraines sur l'ensemble du territoire de la MRC afin d'établir leur qualité et identifier les secteurs prioritaires d'intervention* » ;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un mandat à EXP pour la caractérisation des bandes riveraines sur le territoire de la MRC de Drummond au cours de l'année 2026 (MRCJ4409/03/26) ;

CONSIDÉRANT QUE EXP estime procéder à l’inspection des bandes riveraines sur un total estimé de 285 kilomètres ;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs d’intervention prioritaires ont été ciblés par le gestionnaire des cours d’eau de la MRC et transmis à EXP ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) employés d'EXP seront amenés à circuler sur les terrains privés pour effectuer la caractérisation des bandes riveraines ;

Il est proposé par Dominique Laforce
Appuyé par Guylaine Lacharité
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Saint-Guillaume désigne deux employés d’EXP comme inspecteurs adjointe, l’autorisant ainsi à circuler sur les terrains privés de la municipalité afin de réaliser des travaux de caractérisation des bandes riveraines. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- Circuler sur les terrains privés;
- Procéder à la caractérisation des bandes riveraines;
- Remettre un guide d’information aux propriétaires;
- Transmettre toute l’information recueillie aux gestionnaires des cours d’eau de la MRC de Drummond.

Adopté.

- **Loisirs et culture**

137-05-2026

18. Emploi d’été étudiant – Embauche de deux étudiants pour la période estivale.

CONSIDÉRANT qu’un offre emploi a été publié pour l’embauche de deux étudiants pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que 7 candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les candidatures ont été analysées par un comité formé spécialement pour l’analyse;

Monsieur Alain Laprade se retire des délibérations.
Monsieur Christian Lemay se retire des délibérations.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à la majorité :

D’autoriser l’embauche de Félix Chatelain et d’Adam Ouellet au poste de travaux d’entretien des espaces verts au salaire de 16,60 \$/heure de travail.

Adopté.

138-05-2026

19. Hockey mineur de Saint-David – Remboursement selon la Politique des non- résidents pour l’hiver 2025-2026.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite encourager la participation des jeunes âgés de moins de 18 ans à diverses activités de sports ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite offrir un remboursement partiel des inscriptions pour le Hockey mineur au Centre récréatif de Saint-David ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominic Doyon, appuyé par Dominique Laforce, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le remboursement selon le budget établi par le Conseil pour l'année 2026.

D'AFFECTER le remboursement des frais représentant un montant de 300 \$ pour les inscriptions de l'année 2025-2026 au poste budgétaire du grand livre 02-701-90-996.

Adopté.

H. VARIA.

139-05-2026

Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec – autorisation d'inscription pour le directeur incendie.

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ACSIQ se déroule du 22 au 28 mai 2026 à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie, Karl Gladu, désire y participer;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que toutes les formations sont importantes pour améliorer les compétences du service incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Guylaine Lacharité et résolu :

D'AUTORISER la participation du directeur incendie, Karl Gladu, à participer au congrès de l'ACSIQ.

QUE les dépenses soient remboursées selon la Politique de remboursement en vigueur;

QUE la dépense du congrès soit affectée au poste du grand livre 02-220-00-346.

Adopté.

I. PÉRIODE DES QUESTIONS.

Présences : 18 citoyens

140-05-2026

J. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Mathieu Labrecque et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 19h40.

Adoptée.

M. Alain Laprade
Maire

Mme Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Laprade, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

M. Alain Laprade, Maire